**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 50 (2000)

**Heft:** 3: Economie politique = Politische Ökonomie

Artikel: Pareto observateur du libéralisme économique suisse et vaudois fin de

siècle : d'une vision mythique à une re-vision critique

Autor: Mornati, Fiorenzo

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-81285

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Pareto observateur du libéralisme économique suisse et vaudois fin de siècle

D'une vision mythique à une re-vision critique

Fiorenzo Mornati

## Zusammenfassung

Diese Untersuchung hat zwei Ziele: erstens eine auf möglichst breiter Quellengrundlage beruhende Würdigung sowohl der von Vilfredo Pareto über das politische Leben der Waadt abgegebenen Einschätzung als auch der Kommentare dieser Gesellschaft über den Professor der Wirtschaftspolitik und der Soziologie, der 1893–1900 in Lausanne gelebt hat. Und zweitens die Abklärung der Frage, in welchem Masse der von Pareto entwickelte radikale Liberalismus mit dem Programm und der Verwirklichung des Waadtländer Radikal-Liberalismus übereinstimmte. Man wird die These von der Kontinuität und der Bedeutung des politischen Engagements des Florentiner-Lausanner Pareto bekräftigen und verifizieren können, ob und wie das akademische Studium der Sozialwissenschaften um die Jahrhundertwende in das breitere politische Projekt des radikalliberalen Bündnisses Eingang gefunden hat.

Cette étude s'inscrit dans une recherche plus étendue portant sur les relations entre Pareto et le milieu politique, suisse en général et vaudois en particulier, pendant la période où l'économiste et sociologue italien habita Lausanne (mai 1893 à décembre 1900)¹. Il s'agit, selon nous, d'une phase importante de la biographie intellectuelle paretienne parce qu'elle marque le passage du sommet de la confiance de Pareto dans les capacités réformatrices du libéralisme au début de la désillusion vis-à-

<sup>1</sup> Sur la question voir aussi Giovanni Busino: «Vilfredo Pareto e le autorità di Losanna», Giornale degli Economisti, 1963, pp. 260–303, et Jean-Charles Biaudet: «Vilfredo Pareto et Lausanne», dans Convegno Internazionale Vilfredo Pareto, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1975, pp. 75–108. Sauf avis contraire, l'auteur des écrits cités dans les notes suivantes est Pareto.

vis de n'importe quel essai de réaliser le but social benthamien, celui du plus grand bien-être pour le plus grand nombre (un but qu'à notre avis Pareto a néanmoins gardé toute sa vie).

Au premier paragraphe, nous reconstruirons la vision mythique que Pareto eut de la politique et de la société suisse et vaudoise, depuis son arrivée dans la Confédération jusqu'au début 1898. Au second paragraphe, nous analyserons la conception paretienne du référendum en tant que dernier rempart du modèle politique suisse face à un socialisme d'Etat, en progression inexorable dans le reste de l'Europe à l'exception de l'Angleterre. Au troisième et dernier paragraphe, nous essaierons de détecter les prémices du désenchantement politique de Pareto vis-à-vis du canton de Vaud et de la Suisse.

# La Suisse et le canton de Vaud, libéralisme-témoins

Les premières observations paretiennes concernant les phénomènes politiques et sociaux suisses remontent à l'automne 1890. A cette époque, Pareto participe intensément à la campagne électorale du parti radical italien en vue des élections générales du 23 novembre. Au cours de cette campagne, Pareto développe aussi l'argument selon lequel, dans des pays comme la Suisse où le peuple a l'énergie nécessaire à la défense de ses intérêts, et où il ne se laisse pas fourvoyer par les promesses millénaristes du socialisme, le protectionnisme douanier et les charges fiscales trop importantes à l'origine de la grave crise économique et sociale italienne sont ardemment combattus, contrairement à ce qui se passe en Italie².

D'où vient cette différence? Pour Pareto, c'est surtout l'instruction dont bénéficie le peuple suisse – qu'il relève beaucoup plus étendue en comparaison à celle du peuple italien³ – qui permet au peuple de se manifester politiquement par le biais des droits de référendum (notamment sur les sujets financiers) et d'initiative populaires. Voilà, d'après lui, les outils qui représentent une possible solution⁴ au principal problème politique des démocraties européennes: l'excès de pouvoir des parlements et la corruption répandue qui en découle!

Le premier séjour que Pareto fait en Romandie, en septembre 1891, a précisément pour but de mieux connaître le système fiscal et douanier

<sup>2 «</sup>La vita a buon mercato», L'Italia, 27–28 octobre 1890, dans Giovanni Busino (éd.): Œuvres Complètes de Vilfredo Pareto (dorénavant O.C.), 17, pp. 345–346.

<sup>3</sup> Lettre à Francesco Papafava du 17 janvier 1891, O.C., 30, p. 125.
4 Interdite aux électeurs italiens suite d'une méfiance séculaire vis-à-vis de la participation populaire aux décisions politiques, «Referendum», Il Secolo, 5–6 décembre 1890, O.C., 17, pp. 352–353.

helvétique. Une question domine les pensées de Pareto: de combien la charge fiscale et douanière que la démocratie participative suisse a permis d'obtenir est-elle moindre que celle qui est imposée par la monarchie autoritaire italienne? C'est dans ce cadre que Pareto contacte Walras surtout pour demander quelques renseignements au sujet de l'impôt progressif vaudois (entré en vigueur en 1886) et du référendum programmé le 18 octobre suivant, contre l'alourdissement du tarif douanier suisse que la loi du 10 avril 1891 venait d'introduire.

Par la suite, Pareto va attribuer la ratification populaire de ce nouveau tarif<sup>5</sup> à l'insouciance des libre-échangistes suisses et même de Walras. Selon Pareto, ce dernier aurait été bien plus utile du point de vue social si, depuis sa chaire, il avait fait de la propagande contre le protectionnisme douanier plutôt que de faire de la théorie sur l'atteinte de l'équilibre économique général par le tâtonnement<sup>6</sup>, théorie que Pareto juge douteuse sur le plan scientifique.

Par contre, l'enquête de Pareto sur l'impôt progressif vaudois se déroule sur un plan plus général et vise à vérifier deux hypothèses: d'abord, qu'en Suisse on paie moins d'impôts qu'en Italie parce qu'on n'y fait pas des dépenses disproportionnées ni pour l'armée ni pour les travaux publics<sup>7</sup>. Ensuite, que les impôts indirects sont également beaucoup moins lourds en Suisse qu'en Italie<sup>8</sup>.

Nonobstant leur issue prometteuse<sup>9</sup>, ces recherches paretiennes sur l'impôt vaudois n'aboutiront pas directement à des publications. Aussi Pareto profite-t-il de la longue période de journalisme politique précédant son arrivée à Lausanne pour creuser un autre sujet financier suisse de taille: celui de l'importance économique de l'organisation militaire. A ce propos, il reconnaît à la Suisse le mérite de faire seulement des dépenses militaires pour sa défense tandis qu'il reproche à l'Italie de faire des dépenses militaires impérialistes et, donc, hors de proportion avec ses moyens<sup>10</sup>. Il émet les vœux de voir l'Italie adopter le même fonctionnement militaire que la Suisse, imagine notamment une propagande qui permettrait de modifier l'opinion publique italienne en la rendant

6 Lettre à Maffeo Pantaleoni du 25 décembre 1891, O.C., 28.1, p. 131.
7 Lettres à Emilia Peruzzi du 26 et 30 août 1891, O.C., 27.2, pp. 481–483.

9 Lettres à Walras du 21 septembre 1891 et à Philippe Monnier du 5 octobre 1891, O.C., 19.1, pp. 166 et 169.

10 «Liberalismo transigente ed intransigente», L'Idea liberale, 24 juillet 1892, O.C. 17, p. 534.

<sup>5</sup> Le nouveau tarif sera accepté par 220 004 voix favorables et 158 934 oppositions, *Feuille Fédérale Suisse*, 1891, vol. 5, p. 521.

<sup>8</sup> Cette modalité d'imposition lui semble d'importance cruciale parce que, sans que les contribuables puissent s'apercevoir de son application, elle procure, à l'Etat déjà hypertrophié de l'époque, une bonne partie de ses recettes, lettres à Walras du 18 août et du 6 septembre 1891, O.C., 19.1, pp. 161–163.

favorable au système de milice suisse, moins coûteux<sup>11</sup>. Pour ne pas oublier l'analyse économique, Pareto souligne que le fait que la Suisse ait renoncé à une armée permanente a permis à la Confédération de réduire le temps de travail à huit heures. Il relève en fait que les dépenses militaires moindres permettent de réduire la recette fiscale, ce qui permet d'avoir un plus grand revenu disponible avec le même travail qu'avant ou bien d'avoir le même revenu disponible qu'avant mais avec un travail moindre (ou bien un mélange de ces deux cas)<sup>12</sup>.

Le premier écho lausannois de cet engagement libre-échangiste et antimilitariste (tres passionné) de Pareto se trouve dans la Gazette de Lausanne du 2 novembre 1892, qui relate les calculs, que Pareto venait par ailleurs de publier<sup>13</sup>, du poids des impôts indirects et du tarif douanier supportés par un moissonneur ravennois. Le quotidien libéral lausannois partage les commentaires paretiens antiprotectionnistes et antimilitaristes, en les coordonnant avec les critiques menées, en ce temps-là, par la Gazette contre les députés protectionnistes français qui empêchaient la ratification du nouveau traité de commerce franco-suisse.

Il n y a pas d'éléments permettant d'apprécier l'influence possible que cette allusion, favorable mais indirecte, réservée par la Gazette au libreéchangisme paretien a, peut-être, eu sur le processus décisionnel compliqué<sup>14</sup> qui aurait amené le gouvernement cantonal radical à choisir le publiciste italien encore inconnu<sup>15</sup> pour repourvoir la chaire d'économie politique à la Faculté de droit, que Walras venait de guitter pour raisons de santé. Selon Pareto16, sa nomination17 ne fut pas le fait de la recommandation de Walras<sup>18</sup> mais plutôt des références favorables données par les économistes parisiens, avec lesquels Pareto était en contact depuis 1887, et de l'écho de son article publié par la Revue des Deux Mondes du 15 octobre 1891<sup>19</sup>.

<sup>11</sup> Lettres à Pantaleoni du 25 juillet et du 4 août 1892, O.C., 28.1, pp. 252-253 et 262.

<sup>12</sup> Le spese militari e i mali dell'Italia, Milan, Gattinoni, 1892, O.C., 17, pp. 565–566. 13 «Le imposte e la povera gente», Il Secolo, 22–23 octobre 1892, O.C., 17, pp. 551–553.

<sup>14</sup> Qui démarra dans ces semaines et qui est, à l'heure actuelle, encore mal connue du fait de vides documentaires, peut-être irréversibles.

<sup>15</sup> On n'a pas, non plus, des traces des suites de la suggestion faite par Pareto à Walras de faire savoir aux autorités vaudoises que lui aussi était un radical et que, pour cette raison même, il n'avait rien obtenu en Italie, lettre à Walras du 4 décembre 1892, O.C., 19.1, pp. 203-204.

<sup>16</sup> Lettre à Pantaleoni du 22 mai 1893, O.C., 28.1, p. 372.

<sup>17</sup> Qui eut lieu le 25 avril 1893.

<sup>18</sup> Dès que Pareto fut présenté par Walras (lettre à Eugène Ruffy du 5 décembre 1892, dans William Jaffé (éd.): Correspondance of Léon Walras and related papers, vol. II, p. 529) comme un successeur inespéré parfaitement en mesure de continuer l'enseignement novateur de l'économie politique pure, les autorités craignirent que lui aussi, fasse des cours incompréhensibles et éloigne les étudiants, lettre à Pantaleoni du 22 mai 1893, cit.

<sup>19</sup> Il s'agit de «L'Italie économique», une nouvelle étude critique de la politique protectionniste italienne, maintenant dans O.C., 2, pp. 1–36.

En tous les cas, Pareto ne cache pas que le motif qui l'a poussé à saisir l'occasion lausannoise est bien la possibilité d'exprimer publiquement ses idées par le biais de l'enseignement universitaire ce qu'il n'aurait pas pu faire à travers des publications, faute des moyens financiers nécessaires<sup>20</sup>. Ces idées, qu'il s'engage à communiquer par les soins didactiques qui faisaient défaut à son prédécesseur<sup>21</sup>, vont explicitement dans le sens d'une défense de la liberté économique mise à jour sur le plan scientifique<sup>22</sup>. De plus, sans se limiter à une stricte présentation didactique<sup>23</sup> des principes de la liberté économique, Pareto souhaite faire apprécier ces principes à ses étudiants, à les leur faire partager<sup>24</sup> et diffuser<sup>25</sup>.

La connaissance directe du milieu suisse et de la dernière saison gouvernementale orageuse de Francesco Crispi, commencée le 15 décembre 1893 et achevée avec la défaite coloniale à Adua et la démission définitive de Crispi le 1er mars 1896, permettent à Pareto de reprendre sa comparaison entre autoritarisme italien et libéralisme suisse en introduisant un nouveau clivage: celui de la différence de moralité des élites politiques des deux pays, dont il oppose les réalisations locales. Il semble que Pareto imagine une sorte de cercle vertueux qui serait issu du caractère courageusement démocratique dont dispose le peuple suisse et qui serait inexistant à ses yeux en Italie. Ce caractère intrinsèque garantirait aux citoyens de la Confédération ce bon gouvernement républicain qui se concrétise par la liberté de discussion, des impôts faibles, une administration publique honnête et une richesse répandue<sup>26</sup>. Ce dernier élément, notamment, rendrait le peuple suisse tout à fait indisposé à supporter le gouvernement réactionnaire de Crispi<sup>27</sup>, responsable, de son

20 Lettre à Walras du 13 mars 1893, O.C., 19.1, p. 213.

21 Pareto dit ses cours, au lieu de les lire comme Walras, et en donne aux étudiants, des résumés écrits gratuits, lettres à Walras du 26 avril 1893, O.C., 19.1, p. 218, et à Pantaleoni du

26 mai 1893, O.C., 28.1, p. 374.

27 Lettres à Napoleone Colajanni du 4 août et du 23 octobre 1894, O.C., 19.1, pp. 253 et 256.

<sup>22</sup> Pour une reconstruction des liaisons strictes qui ont lieu entre les éléments scientifiques et les éléments politiques dans la pensée libérale du jeune Pareto, on peut consulter Fiorenzo Mornati: La formazione del pensiero di Vilfredo Pareto dagli scritti giovanili al Cours d'économie politique, Tesi di Dottorato in Storia delle Dottrine Economiche, Florence, Università di Firenze, 1997. Pour des approfondissements du rôle joué par l'économie pure dans l'essai paretien de reformuler de fond en comble la position politique libérale, on peut voir Fiorenzo Mornati: «The pure economics of Pareto before the Cours d'économie politique»,

<sup>Fiorenzo Mornati: «The pure economics of Pareto before the Cours d'economie politique», History of economic ideas, 1997, № 3, pp. 89–102.
23 Lettre à Walras du 2 août 1893, O.C., 19.1, p. 227.
24 Lettres à Guido Martinelli du 24 mai 1893 O.C., 30, p. 189, à Pantaleoni du 25 novembre 1893, O.C., 28.1, p. 404 et à Martinelli du 9 décembre 1893, O.C., 30, p. 211.
25 Lettre à Carlo Placci du 28 mai 1894, O.C., 19.1, pp. 246–247.
26 Lettres à Emilia Peruzzi du 13 septembre 1893, O.C., 27.2, p. 551, et à Olinto Graziani du 1<sup>er</sup> janvier 1894, O.C., 19.1, pp. 237–238, et aussi l'article «In cerca di lavoro», dans Giù le grazi Almanage illustrate della page 1894, pp. 30–31, O.C., 17, pp. 827–828.</sup> armi. Almanacco illustrato della pace, 1894, pp. 30-31, O.C., 17, pp. 827-828.

côté, de la misère répandue qui lui permet de garder son pouvoir tout en facilitant l'emprise de la propagande socialiste<sup>28</sup>.

Toujours selon Pareto, un tel schéma serait confirmé par les bienfaits de l'élite vaudoise et les méfaits de l'élite sicilienne: tandis qu'au canton de Vaud, en 1893, 0,5% des recrues ont été constatées analphabètes et envoyées aux cours d'alphabétisation, on mesure à la même époque en Sicile un taux d'analphabétisme de 63%. Ce qui, constate Pareto, n'a pas empêché les parlementaires siciliens de demander une réduction de la scolarité de l'île, déjà beaucoup trop élevée selon eux. Pareto constate également que, si dans une commune sicilienne, les conseillers communaux se sont partagé certains terrains soumis à un usage public depuis longtemps sans hésiter à en chasser par la force les paysans qui voulaient continuer à les exploiter, de telles appropriations illicites ne pourraient pas même être imaginées au canton de Vaud ou qu'à tout le moins, elles seraient incessamment réprimées<sup>29</sup>. Enfin, synthèse tragique, Pareto estime que la mortalité sicilienne dépasse celle du canton de Vaud de 26 000 unités<sup>30</sup>. Pour Pareto, c'est là la conséquence du fait que le canton de Vaud a un gouvernement (qui représente un peuple de petits propriétaires fonciers aisés, doués de sentiments profonds de moralité et de justice) composé par des gens honnêtes et dévoués au bien-être non des privilégiés, comme en Sicile, mais du peuple entier<sup>31</sup>.

L'importance exemplaire de la moralité publique vaudoise est conceptualisée<sup>32</sup> par Pareto sur la base de la remarque générale que les coefficients de production appliqués dans les sociétés réelles diffèrent de ceux qui correspondent au maximum d'ophélimité pour la société, en produisant des énormes gaspillages: et tout cela à cause des préjugés et des vices à imputer pas seulement aux élites mais au reste du peuple aussi. Tandis que ladite situation économique suboptimale, ruineuse notamment pour les ouvriers, pourrait s'améliorer nettement si, en suivant l'appel lancé par le Conseil d'Etat au peuple vaudois le 5 septembre 1893, tout le monde donnait à ses devoirs la même importance qu'à ses droits. Selon Pareto, lorsque tous les peuples auront la même droiture morale que le petit peuple vaudois, leur degré de bien-être sera encore plus grand, sans que l'organisation de la société, qui est le résultat de l'expérience et de la sélection naturelle ne soit modifiée<sup>33</sup>.

32 ibidem par. 553, notamment sa note N° 1.

<sup>28 «</sup>Cronaca», Giornale degli Economisti, avril et septembre 1894, O.C., 17, pp. 767 et 796.
29 «Discours d'installation de M.Vilfredo Pareto, professeur ordinaire», dans Université de Lausanne, Discours d'installation, 1894 à 1900, Lausanne, Viret-Genton, 1901, O.C., 9, pp. 118-119

<sup>30 «</sup>Un pò di statistica», *Il Secolo*, 30–31 décembre 1895, *O.C.*, 17, pp. 941–942.

<sup>31</sup> ibidem et Cours d'économie politique, 1896-1897, Lausanne, Rouge, O.C., 1, par. 256.

En outre, constatant l'influence prépondérante que les riches ont d'habitude, dans les gouvernements et, relevant ainsi l'importance des modalités d'enrichissement dans la formation des sociétés, Pareto souligne qu'une société identique à la société suisse, où le travail est en grand honneur comme dans l'ancienne Athènes, sera très différente d'une autre (comme la société italienne) où l'on devient riche par la fraude et les combines politiques<sup>34</sup>.

Cette vision totalement favorable que Pareto a du système politique suisse et vaudois commence à se modifier au début de 1898 lorsque, pour la dernière fois, il souhaite que le peuple italien puisse avoir non seulement la même liberté mais également le même bien-être que le peuple suisse<sup>35</sup>. Par la suite, Pareto se bornera à faire allusion au mythe suissevaudois au sujet de la liberté politique absolue garantie en Suisse et au canton de Vaud<sup>36</sup>, tout en exprimant la crainte que la Suisse aurait de plus en plus de peine à résister aux pressions liberticides provenant des pays alentours<sup>37</sup>.

En fait, comme nous le verrons au paragraphe suivant, après avoir assisté – et même, à une occasion, collaboré – à la défense référendaire du système libéral suisse et vaudois face aux attaques portées par le socialisme d'Etat, Pareto a mûri l'impression qu'en Suisse aussi, le sort de la liberté économique était désormais compromis.

# Le référendum comme dernier rempart contre le socialisme d'Etat

Depuis qu'il était installé en Suisse, Pareto avait toutefois relevé l'existence de signes peu favorables au libéralisme économique. Les impôts lausannois relativement élevés<sup>38</sup>, les agressions contre les travailleurs étrangers<sup>39</sup>, les réflexions imprégnées d'idées socialisantes de ses nou-

34 ibidem, parr. 846 et 1060.

35 «Vilfredo Pareto ci scrive», L'Idea, 2 février 1898, O.C., 18, p. 253.

38 Lettre à Pantaleoni du 22 mai 1893, cit.

<sup>33</sup> ibidem.

<sup>36</sup> Un argument que Pareto avait déjà illustré par plusieurs exemples: l'ironique «non sequitur» donné à la plainte d'un conseiller national qui avait accusé un professeur de l'Ecole Polytechnique Fédérale d'avoir dit que les riches sont des voleurs, lettre à Pantaleoni du 20 avril 1896, O.C., 28.1, p. 439; l'inexistence du délit d'excitation à la haine de classe, qui venait d'être introduit en Italie où il était puni arbitrairement lorsque la lutte des classes était décrite mais non lors qu'elle était provoquée par l'attitude des gens au pouvoir, «Per la libertà», *Il grido del popolo*, 26 septembre 1896, O.C., 29, p. 37; la déclaration du Conseil d'Etat vaudois reconnaissant son incompétence à intervenir dans les idées politiques des enseignants, opposée à l'habitude du gouvernement italien de tracasser les enseignants aux idées politiques non orthodoxes, «Cronaca», Giornale degli Economisti, décembre 1896, pp. 598–604, *O.C.*, 18, pp. 147–151.

37 Lettres à Pantaleoni du 20 juillet et du 20 octobre 1898, *O.C.*, 28.2, pp. 237 et 241.

<sup>39</sup> Démonstration du fait que les ouvriers nationaux avaient déjà compris la nature de redistribution des revenus propre au protectionnisme et avaient décidé de l'appliquer même de fa-

veaux interlocuteurs romands<sup>40</sup> étaient selon lui autant d'indices montrant qu'une opposition au libéralisme se faisait jour, au sein de la Confédération. Toutefois il relevait également des faits encourageants, notamment le fait que le gouvernement vaudois soit mené par des radicaux qui se distinguaient alors nettement des socialistes<sup>41</sup>. Pareto aurait interprété cette hégémonie radicale de l'époque comme un élément montrant l'existence d'une volonté de résistance forte et répandue, au socialisme d'Etat<sup>42</sup>. Cette volonté se serait concrétisée dans les résultats de plusieurs référenda des années suivantes, que Pareto aurait attentivement et passionnément observés, sans hésiter même, dans un cas au moins, à intervenir dans le débat politique.

La première saison référendaire suivie par Pareto est celle des votations populaires du 4 mars et du 3 juin 1894, au cours de laquelle le peuple et les cantons repoussent une initiative et un référendum qui visaient tout deux à raidir le système productif en introduisant des régulations étatiques pour les métiers<sup>43</sup> dans le premier cas, le droit à un travail suffisamment rémunéré<sup>44</sup> dans le second cas. Pareto, qui s'était engagé indirectement mais non sans énergie dans l'opposition au second de ces deux référenda<sup>45</sup>, exalte ces résultats<sup>46</sup>. Surtout, il se réjouit du fait que le

çon brutale, en leur faveur, «Cronaca», Giornale degli Economisti, septembre 1893, pp. 274–278, *O.C.*, 17, p. 670. 40 Lettre à Pantaleoni du 11 novembre 1893, *O.C.*, 28.1, p. 399.

41 Lettre à Teodoro Moneta du 6 octobre 1893, O.C., 31, en préparation.

42 Pareto définit le socialisme d'Etat comme l'utilisation du pouvoir étatique par une classe sociale dans le but de l'accaparer au dépens des autres. Donc, il y a socialisme d'Etat bourgeois (ou socialisme d'Etat tout court) lorsque la classe spoliatrice est la bourgeoisie et socialisme d'Etat populaire (ou socialisme populaire tout court) quand la classe spoliatrice est le prolétariat, Socialismo è Libertà, Il Pensiero Italiano, février-avril 1891, O.C., 17, pp. 376-

377. Dans le texte comme dans les notes on va distinguer, le cas échéant, l'un de l'autre.
43 On fait allusion à l'article constitutionnel 34<sup>ter</sup> octroyant à la Confédération «le droit de statuer des prescriptions uniformes dans le domaine des métiers», qui avait été introduit le 20 décembre 1893 et avait été repoussé par 158 492 électeurs (contre 135 713) et par 17 cantons et demi-cantons (contre 8), Feuille fédérale de la Confédération Suisse, année 1894, vol. I, p. 1002. Ses opposants avaient argumenté avec insistance en dénonçant la formulation plutôt vague de l'article qui laissait la porte ouverte à la réintroduction, sous forme de syndicats de métier obligatoires, de corporations médiévales, ce qui, selon les opposants, était souhaité par les socialistes populaires qui voyaient dans les corporations un moyen de renforcer leur emprise économique et sociale, Gazette de Lausanne, 21 février 1894.

44 Selon la loi d'initiative populaire déposée le 29 août 1893, ce droit aurait permis de réaliser l'introduction, au niveau national, cantonal et communal, de mesures favorables aux travailleurs. Notamment, réduction de l'horaire de travail, création de bureaux de placement gérés par les travailleurs, protection légale vis-à-vis des renvois injustifiés, introduction d'une assurance contre le chômage (publique ou privée mais, dans ce cas, avec le concours financier public), protection légale des associations syndicales ouvrières et des ouvriers particuliers contre les patrons et organisation démocratique du travail, notamment dans les usines de propriété publique. Cette initiative avait été repoussée par tous les cantons et demicantons et par 308 289 électeurs (contre 75 880), Feuille fédérale de la Confédération Suisse, année 1894, vol. III, pp. 1-4.

45 Le 13 mars précédant, Pareto, Gazette de Lausanne, 14 mars 1894, p. 3, avait discuté la thèse du doctorat en droit d'Oscar Rapin, le futur leader socialiste vaudois, Le droit au travail: son

peuple suisse a repoussé l'interventionnisme étatique sans pour autant faire appel à un gouvernement réactionnaire: en Italie, la bourgeoisie se remet naïvement à de tels gouvernements, alors que, du fait de leurs méfaits politiques et moraux, ce sont précisément ceux-ci qui sont les principaux responsables de la poussée du socialisme populaire<sup>47</sup>.

La bourgeoisie italienne devrait donc au contraire suivre l'exemple des Suisses qui ont bien compris que la seule manière de se garantir contre les socialistes populaires était de s'engager personnellement dans la lutte contre les tracasseries étatiques, pour la défense de la moralité publique et en faveur d'une justice administrée équitablement. Selon Pareto, c'est bien ce type d'engagement qui a permis aux conservateurs suisses de repousser, au referendum suivant du 3 février 1895, la proposition d'augmenter le traitement des diplomates<sup>48</sup>, puisqu'ils savaient qu'une telle augmentation aurait donné lieu à une fiscalité croissante, accablant leur pays tout comme elle accablait l'Italie<sup>49</sup>.

Selon Pareto, le socialisme d'Etat suisse cherche alors à suivre une tactique plus rusée qui se manifeste dans la proposition d'établissement du monopole étatique des allumettes<sup>50</sup>. En comptant sur l'appui du puissant canton de Berne<sup>51</sup> et sur la faveur de l'opinion publique nationale à laquelle la mesure est présentée comme humanitaire<sup>52</sup>, les socialistes es-

histoire, ses fondements, sa réalisation, Lausanne, Imprimerie V. Fatio, 1894, et il avait critiqué la proposition d'ouvrir des chantiers publics pour donner du travail aux chômeurs qui y était présentée. Ensuite, Pareto réfutera cet argument sur la base de deux considérations: les chantiers publics représentent une altération des coefficients de production de concurrence parfaite et donc, ils réduisent le bien-être social; en deuxième lieu, comme ils sont financés par une augmentation des impôts, ils entraînent (peut-être à cause d'un effet sociopsychologique dépressif implicite) une réduction plus que proportionnelle des consommations et des épargnes-investissements privées, ce qui provoque une réduction de la demande du travail, c'est-à-dire une augmentation du chômage, Cours d'économie politique, O.C., 1, cit., par. 839.

46 En attribuant le caractère moins évident du succès antisocialiste du 4 mars à la connotation, moins visiblement socialiste, de l'objet de la votation, «Il plebiscito sul monopolio dei fiammiferi in Svizzera», *Idea liberale*, 6 octobre 1895, *O.C.*, 32, en préparation.

47 Lettre à Martinelli du 11 juin 1894, *O.C.*, 30, p. 248, et «Cronaca», *Giornale degli Economisti*, août 1894, pp. 186–190, *O.C.*, 17, p. 794.

48 On fait allusion à la Loi fédérale sur la représentation de la Suisse à l'étranger qui avait été entérinée par le Parlement le 27 juin 1894 et avait octroyé au Conseil fédéral le pouvoir de décider chaque année du traitement des diplomates. Cette loi fut supprimée par 177991 électeurs (contre 124517 favorables) et par 21 cantons et demi-cantons (contre 4), Feuille fédérale de la Confédération Suisse, année 1895, vol. I, p. 836. Pareto ne commente pas le ré-

sultat du canton de Vaud, où la loi avait été approuvée par 14918 électeurs contre 1635. 49 Lettre à Martinelli du 4 février 1895, O.C., 30, p. 267 et «Cronaca», Giornale degli Economi-

sti, juillet 1895, O.C., 17, pp. 888–889. 50 En introduisant, le 26 mars 1895, dans la Constitution fédérale un nouvel article 34<sup>ter</sup> qui donnait à la Confédération le monopole de la fabrication, de l'importation et de la vente des allumettes, avec l'obligation d'en consacrer les profits à une amélioration du produit et à une réduction du prix de vente.

51 A cause de la possibilité qui s'ouvrait aux producteurs des allumettes de la vallée de Frutigen (BE) de faire racheter par la Confédération leurs usines peu rentables, «Le référendum

au point de vue économique», Journal des Economistes, avril 1897, pp. 258–259.

péraient cacher aux paysans – un des noyaux durs du champ anti-socialiste – le caractère interventionniste de ce monopole<sup>53</sup>. Cependant, cette manœuvre socialiste échouera également, puisque la proposition sera refusée par la majorité du peuple et des cantons, lors du référendum du 29 septembre 1895<sup>54</sup>.

Pareto explique ces résultats référendaires favorables au libéralisme selon un concept simple: selon lui, la force du socialisme populaire est une fonction croissante des erreurs des gouvernements bourgeois dont l'existence coïncide avec l'essor du socialisme d'Etat. Par conséquent, là où ces erreurs sont moindres<sup>55</sup> – ce qui est surtout dû au fait que les libéraux défendent leurs principes par une action politique cohérente<sup>56</sup> – l'emprise du socialisme populaire est elle aussi modeste<sup>57</sup>, et permettrait même d'en reporter l'éclatement avec la bourgeoisie<sup>58</sup>.

Néanmoins, pour Pareto, il faut prendre au sérieux le socialisme d'Etat, puisqu'il s'agit désormais d'un mouvement général. En ce sens, le référendum du 4 octobre 1896 contre la loi du 27 mars précédent, qui avait introduit l'unification des procédures comptables des chemins de fer<sup>59</sup>, devait, selon Pareto, être considéré comme une échéance cruciale pour la Suisse<sup>60</sup>. La ratification populaire de cette loi<sup>61</sup> est vue par Pareto comme une nouvelle poussée du socialisme d'Etat en Suisse. Pareto craint qu'en Suisse aussi, le socialisme d'Etat prépare le succès du socialisme populaire, tout comme il semblait le faire ailleurs en Europe, à la faveur des comportements suicidaires de la bourgeoisie européenne du post-Sedan<sup>62</sup>.

- 52 Emue par les dommages que l'usage du phosphore jaune causait à la santé des allumettiers, des dommages dont on promettait l'élimination par le biais de l'étatisation des usines et non par l'amélioration de conditions d'hygiène en vigueur dans ces dernières, ce qui aurait pourtant suffi. *ibidem*.
- 53 «Il plebiscito sul monopolio dei fiammiferi in Svizzera», cit.
- 54 L'article constitutionnel fut repoussé par 184 109 électeurs (contre 140 174) et par 16 cantons et demi-cantons (contre 9), Feuille fédérale de la Confédération Suisse, année 1895, vol. IV, p. 3.
- 55 Comme en Suisse où la bourgeoisie avait, selon Pareto, un comportement absolument irréprochable sur ce plan. «Pro e contro il socialismo», *Il Secolo*, 20–21 juin 1896, *O.C.*, 18, p. 86.
- 56 «Cronaca», Giornale degli Economisti, août 1896, O.C., 18, pp. 113–114 et 116–117.
- 57 «Cronaca», Giornale degli Economisti, octobre 1895, pp. 670–674, O.C., 17, p. 934, et lettre à Colajanni du 6 avril 1897, O.C., 30, p. 314.
- 58 «Cronaca», Giornale degli Economisti, août 1896, O.C., 18, pp. 113-114 et 116-117.
- 59 La loi, qui obligeait aussi les chemins de fer à soumettre leurs comptes, pour approbation, au Conseil fédéral, subordonnait à cette approbation la distribution d'éventuels bénéfices et attribuait au Tribunal fédéral la compétence de trancher les différends entre les sociétés et le gouvernement.
- 60 Lettre à Papafava du 1er octobre 1896, O.C., 30, pp. 295-296.
- 61 Qui fut ratifié par 223 228 électeurs (contre 176577) et par 14 cantons et demi-cantons (contre 11), Feuille fédérale de la Confédération Suisse, année 1896, vol. IV, p. 139.
- 62 «L'Etatisme en Italie», mars-avril 1897, Bibliothèque universelle et Revue suisse, O.C., 4, pp. 226-227.

Au plan confédéral notamment, le socialisme d'Etat tâche de s'imposer en étouffant l'esprit de liberté et d'autonomie local cher à Pareto puisque, selon lui, la Suisse lui doit «une prospérité dont on chercherait en vain d'autres exemples sur le continent européen». En cherchant à renforcer la centralisation par la saisie du monopole des chemins de fer, de l'alcool, par l'émission centralisée de monnaie, en instaurant des assurances sociales, en homogénéisant la législation commerciale, civile et pénale, le socialisme cherche à réduire les cantons en préfectures inoffensives<sup>63</sup>.

On conçoit donc que, pour Pareto, ce ne soit rien moins que le sort de la liberté économique suisse qui ait semblé se jouer autour des questions d'émission de monnaie et de régime des chemins de fer discuté à l'époque. Car Pareto décide en effet de s'engager dans la campagne référendaire contre la loi du 18 juin 1896 qui a octroyé à la Confédération le monopole de l'émission de la monnaie. Il était prévu que ce monopole soit exercé par une banque dont le capital aurait été aux mains de la Confédération au moins dans la proportion de 3/5, et pour le reste aux mains des cantons, si ces derniers le souhaitaient. Avec une verve et une chaleur toutes italiennes, Pareto fait des conférences à Aigle, le 9 janvier 1897 sous les auspices de la Société d'utilité publique locale, à Lausanne, les 15 et 22 janvier suivants sous le patronage de la Société industrielle et commerciale de la ville, et à Morges, le 12 février sur l'invitation des personnalités libérales locales.

Au cours de ces conférences, Pareto s'attache à chercher dans les faits – et uniquement dans ceux-ci – la solution au problème soumis aux électeurs suisses le 28 février suivant<sup>64</sup>. Avant tout il fait remarquer que si la liberté d'émission des banques écossaises est bien une des causes de la prospérité de leur pays, il faut tout de même tenir compte de la tendance que les pays les plus avancés ont à concentrer l'émission dans une banque dotée d'un capital et d'un contrôle mixte, public et privé. Un choix qui se base sur une considération essentielle: l'émission est un mécanisme délicat qu'il faut confier à des mains expertes et certainement pas uniquement à celles de l'Etat, trop grossières<sup>65</sup>.

Cela dit, la conjoncture monétaire suisse, que Pareto considère comme caractérisée par l'augmentation tendancielle du taux d'escompte<sup>66</sup>, par une excessive fluctuation saisonnière de ce dernier<sup>67</sup> et par

28 Zs. Geschichte 413

<sup>63</sup> ibidem, p. 228.

<sup>64</sup> Le Messager des Alpes, 6 et 13 janvier 1897.

<sup>65</sup> Gazette de Lausanne, 16 janvier 1897.

<sup>66</sup> Du fait de l'augmentation des prêts sur gage immobilier qui a réduit la disponibilité du capital circulant, nécessaire au développement de l'industrie et du commerce, *Gazette de Lausanne*, 23 janvier 1897.

une dépréciation continue du franc suisse<sup>68</sup>, semble indiquer le début possible d'une crise économique que la banque d'émission ne sera jamais en mesure de désamorcer. En fait, les crises sont tout à fait physiologiques; aussi, la banque centrale ne pourra-t-elle les atténuer que si elle est libre de suivre les principes économiques sains qui prescrivent une augmentation drastique du taux d'escompte et du crédit disponible pour les agents économiquement sains.

Une banque d'émission d'Etat – donc gérée par des hommes politiques – aurait, dans le cas d'une crise économique, tendance à faire recours à l'émission de papier-monnaie, suite à l'escompte d'effets fictifs émis par des entreprises déficitaires mais protégées. Ces émissions aboutissent toujours à l'inflation qui frappe surtout les ouvriers et les paysans dont le revenu est fixe. De graves désordres sociaux peuvent en résulter, comme en Sicile<sup>69</sup>. Par contre une politique d'émission saine pourrait être menée en Suisse par la banque d'émission unique souhaitée par l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie. Une telle banque serait érigée grâce à des capitaux mis à disposition par les banques d'émission cantonales et gérée par ces dernières avec le concours de la Confédération (en tant que représentante des intérêts généraux) et d'organismes représentatifs de l'économie privée<sup>70</sup>.

Le succès référendaire des opposants à la banque d'Etat est salué par Pareto. C'est un rare exemple de son accord avec une majorité populaire<sup>71</sup>, qui, dans le cas vaudois, a démontré par 40 504 oppositions contre 4462 voix favorables seulement, une dévotion «à la liberté économique [...] même supérieur[e] à [celle] du peuple anglais», une attitude qui est en général répandue surtout dans les cantons agricoles et/ou romands tandis que le socialisme d'Etat semble appuyé par les cantons industriels et/ou alémaniques, suite à l'action d'un socialisme populaire de veine allemande importé par les nombreux ouvriers allemands immigrés<sup>72</sup>.

Cependant, l'illusion humaine tenace selon laquelle on pourrait réaliser dans ce monde un bonheur parfait continue à alimenter d'un côté l'insatisfaction pour les résultats acquis par le biais de la liberté économique et, d'autre part, la tendance à croire que l'Etat représente la

69 ibidem.

70 Journal de Morges, 17 février 1897.

72 «Le référendum au point de vue économique», op. cit., pp. 258-259, 261 et 263-265.

<sup>67</sup> A cause du recours encore modeste aux chèques et aux chambres de compensation et, par conséquent, de l'élasticité insuffisante de l'offre des moyens de payements vis-à-vis de la demande, *ibidem*.

<sup>68</sup> Suite d'un montant excessif de l'émission de papier-monnaie, ibidem.

<sup>71</sup> Lettre à Pantaleoni du 3 mars 1897, O.C., 28.2, pp. 46–47. La loi venait d'être repoussée par 255 984 électeurs (contre 195 764) et par 16 cantons et demi-cantons (contre 9), Feuille fédérale de la Confédération Suisse, année 1897, vol. I, p. 532.

source principale de la richesse nationale<sup>73</sup>. C'est à cause de cette vague sociale de plus en plus dangereuse pour la liberté économique suisse qu'on arrive au rendez-vous décisif que constitue la loi sur le rachat étatique des chemins de fer<sup>74</sup>.

Pareto relève la méfiance de certains milieux lausannois face à cette nouvelle et ambitieuse tentative de centralisation issue du socialisme d'Etat<sup>75</sup>. Selon ces milieux, le rachat étatique des chemins de fer serait un énorme gaspillage de ressources, ruineux pour le crédit et la production du pays et donc, en dernière instance, pour le peuple même<sup>76</sup>. Pareto, pourtant, refuse cette fois-ci de s'en mêler. Il renonce à écrire l'article sur les chemins de fer italiens que la Bibliothèque Universelle lui avait demandé à plusieurs reprises, en affirmant un peu évasivement ne pas avoir le temps nécessaire à sa rédaction<sup>77</sup>. A propos de cet article, Pareto se borne à indiquer qu'il aurait porté sur la défense de la libre concurrence dans la gestion du réseau des chemins de fer et sur le rappel des problèmes, issus en Italie des interférences étatiques dans cette gestion, notamment la corruption<sup>78</sup>.

La défaite subie par les forces politiques opposées au rachat le 20 février<sup>79</sup> est commentée immédiatement par Pareto comme le signe qu'en Suisse également la bataille pour la défense de la liberté économique se solde par un désastre. Que les socialistes étatistes et populaires ont la voie libre pour ruiner ce pays comme les conservateurs viennent de le faire avec l'Italie. Que partout l'âme humaine gâtée par les vices et par l'ignorance est responsable de tels phénomènes<sup>80</sup>. Selon Pareto, les deux socialismes, en France comme en Suisse, feront leur travail graduellement, et, lorsqu'ils auront étendu leur emprise sur le système productif entier, les deux pays expérimenteront une situation sociale semblable à celle de l'Italie, où les gens meurent de faim<sup>81</sup>.

73 «Cronaca», Giornale degli Economisti, mai 1897, pp. 423-426, O.C., 18, p. 194.

75 Lettres à Pantaleoni du 22 avril et du 17 mai 1897, O.C., 28.2, pp. 64 et 74.
76 «Cronaca», Giornale degli Economisti, mai 1897, O.C., 18, p. 194.
77 Lettres à Pantaleoni du 31 mars 1896, O.C., 28.1, pp. 428–429 et du 28 mai 1897, O.C., 28.2, p. 76, et à Colajanni du 6 avril 1897, O.C., 30, pp. 314–315.
78 Lettres à Papafava du 25 novembre 1896, O.C., 30, pp. 299–300, et à Pantaleoni du 13 mai 1897, O.C., 28.2, p. 67.
70 Le loi fut ratifiée par 386634 électeurs (contre 182718) et par 17 cantons et demi-cantons.

79 La loi fut ratifiée par 386 634 électeurs (contre 182718) et par 17 cantons et demi-cantons (contre 8), Feuille fédérale de la Confederation Suisse, année 1898, vol. I, p. 593.

80 Lettres à Pantaleoni du 22 fevrier 1898, O.C., 28.2, pp. 176-177, et à Colajanni du 21 juin 1898, O.C., 19.1, p. 364.

<sup>74</sup> Qui s'était concrété dans la Loi fédérale concernant l'acquisition et l'exploitation des chemins de fer pour le compte de la Confédération, ainsi que l'organisation de l'administration des chemins de fer fédéraux, approuvée par les Chambres fédérales le 15 octobre 1897 qui envisageait le rachat par la Confédération des chemins de fer d'importance stratégique dont la gestion et l'administration aurait été confié à une direction générale nommée par le Conseil fédéral et contrôlée par l'Assemblée fédérale. Ce rachat était financé par un emprunt.

## Le début de l'effondrement du mythe de la liberté économique suisse à Lausanne

C'est directement dans la capitale vaudoise que Pareto observe les premiers signes de l'essor du socialisme populaire en Suisse, et cela dans un climat culturel qui, lui aussi, semble tourner à l'antilibéralisme, infirmant l'espoir que Pareto pouvait nourrir d'avoir eu une incidence aussi modeste qu'elle soit dans la formation de l'opinion publique urbaine par son enseignement explicitement libéral.

Pareto constate avec malaise le succès réservé au cycle de conférences sur la coopération que l'économiste de l'Université de Montpellier, Charles Gide, présente de fin janvier au début de mars<sup>82</sup>. Ce d'autant plus que Gide est exalté par la *Gazette de Lausanne*, que ce soit pour ses mérites scientifiques, pour son talent de vulgarisateur ou pour son idéal coopératif que le quotidien libéral juge en mesure de résoudre plusieurs problèmes économiques, pour autant qu'il soit appliqué d'une manière opportune<sup>83</sup>.

Le même malaise afflige Pareto lorsqu'il constate que les ligues éthiques, qu'il considérait comme inoffensives, ont de plus en plus de succès. Il les jugeait capable de contrecarrer l'excès de sensualité qui se manifestait autrefois dans la société, mais voilà qu'à présent, il les désapprouve de toutes ses forces parce qu'il se rend compte qu'elles alimentent la nouvelle tendance prohibitionniste du mouvement social<sup>84</sup>.

Toutefois, le souci le plus grave de Pareto, ce sont les effets que les nouveaux équilibres politiques urbains et cantonaux provoquent. Des motivations d'ordre théorique, idéologique mais également des motifs personnels lui font déplorer la tournure prise par la politique vaudoise<sup>85</sup>.

En fait, le parti ouvrier (socialiste populaire, au sens de Pareto) a triomphé aux élections communales lausannoises du 28 novembre et du 2 décembre 1897 et, même s'il n'a pas obtenu la charge de syndic<sup>86</sup> et s'il

<sup>81</sup> Lettre à Adrien Naville du 1er juillet 1899, O.C., 19.1, pp. 388-389.

<sup>82</sup> Lettres à Pantaleoni des 4 et 9 février 1898, O.C., 28.2, pp. 162 et 169. Un débat contradictoire entre Gide et Pareto échoue, ce dernier étant obligé de se rendre à Gênes pour régler la question de l'héritage qu'il vient de recevoir, lettre à Pantaleoni du 8 mars 1898, *ibidem*, p. 182.

<sup>83</sup> Gazette de Lausanne, 10 janvier 1898, p. 3.

<sup>84</sup> Lettre à Pantaleoni du 15 avril 1899, O.C., 28.2, pp. 264–266.

<sup>85</sup> L'héritage susmentionné, en fait, soumit Pareto à l'impôt progressif sur la fortune mobilière. Cela contribua à déclencher le long différend didactique et fiscal avec le gouvernement cantonal qui poussera Pareto à s'installer dans l'enclave fiscale de Céligny et à réduire graduellement sa présence à l'Université de Lausanne.

<sup>86</sup> Avec 39 sièges sur 100, tandis que les radicaux en ont obtenus 31, les libéraux 24 et les progressistes 6, *Aspect de la vie politique à Lausanne*, *élections 1882–1982*, Lausanne, Ville de Lausanne, 1984, p. 64.

a choisi de renoncer à participer à la Municipalité avec les radicaux par rétorsion<sup>87</sup>, il fait tout de suite usage de son poids accru.

En effet, dès la séance du Conseil communal du 11 janvier 1898, l'ancien étudiant de Pareto, Oscar Rapin – dont nous avons déjà parlé – propose d'introduire un salaire minimum de 5 fr. en faveur des ouvriers et des employés de la Commune. Il argumente: «tout travail doit permettre de vivre convenablement sans faire de dette». La somme de 5 fr. correspondrait à un salaire minimum vital et la Commune aurait, selon lui, tout intérêt à donner le bon exemple en versant à ses employés un salaire adéquat<sup>88</sup>.

A ce propos, le dirigeant libéral local Charles Boiceau demande l'avis de Pareto qui lui répond en s'opposant, bien évidemment, à la proposition de Rapin<sup>89</sup>. Selon Pareto, la proposition socialiste entraînerait une augmentation des impôts et donc, une redistribution, comme toujours, discutable des revenus entre les contribuables et les travailleurs. Second argument, selon une application banale mais pas inintéressante du schéma de l'équilibre économique général, l'acceptation de la proposition socialiste impliquerait une inconnue redondante vis-à-vis des équations qui définissent cet équilibre. Donc, pour rétablir ce dernier il faudrait introduire une nouvelle contrainte: ou bien fixer le salaire minimum au niveau du salaire du marché ou encore fixer le nombre de travailleurs auquel ce salaire minimum devrait être donné, pour respecter le budget municipal - au moins dans une certaine mesure. Ces deux concepts sont développés par Boiceau dans son discours au Conseil communal du 8 février suivant. Il ajoute que la proposition socialiste contraindrait la Commune à renvoyer ses employés les moins efficaces et que les entrepreneurs locaux, contraints d'augmenter les salaires, deviendraient moins concurrentiels et devraient de ce fait réduire leur activité tout comme le nombre de leurs employés<sup>90</sup>. Toutefois, la proposition socialiste est approuvée et mise en œuvre par la Municipalité<sup>91</sup>.

Mais la pression radicale-socialiste (le socialisme d'Etat vaudois selon Pareto) obtient son résultat le plus éclatant lors de la discussion de la situation financière cantonale précaire, qui a lieu au Grand Conseil en novembre 1898<sup>92</sup>. Ecartant la proposition d'Edouard Secrétan, conseiller

88 Gazette de Lausanne, 12 janvier 1898, p. 3.

91 Grutli, 15 février et 4 mars 1898.

<sup>87</sup> Gazette de Lausanne, 1er décembre, p. 2 et 15 décembre 1897, p. 3.

<sup>89</sup> Lettres à Pantaleoni du 17 et du 19 janvier 1898, O.C., 28.2, pp. 148-149.

<sup>90</sup> Gazette de Lausanne, 10 février 1898, supplément.

<sup>92</sup> Aux élections cantonales précédentes qui s'étaient déroulées le 7 mars 1897, les radicaux avaient gagné 146 sièges (sur 212), les libéraux 51, les socialistes 22 et des autres groupements 4, Aspects de la vie politique à Lausanne, élections 1882–1982, op. cit., p. 82.

national libéral et directeur de la *Gazette de Lausanne*, qui voulait qu'on ne discute d'éventuelles nouvelles charges fiscales qu'à la lumière des résultats d'une commission chargée d'indiquer les coupes budgétaires qui permettraient de réduire le déficit cantonal (d'un montant de 1000000 Fr., soit 10 fois plus que dix ans avant<sup>93</sup>), le Parlement décide d'avoir immédiatement recours à un nouvel impôt sur les successions directes. Il ne s'agit plus de discuter du bien-fondé d'un nouvel impôt, mais uniquement de savoir s'il doit être proportionnel ou progressif<sup>94</sup>.

L'observation de la nouvelle politique lausannoise et vaudoise<sup>95</sup> nous semble donc bien être la source, quoique implicite, de l'importante série d'articles sur le socialisme d'Etat, accusé désormais de déborder partout, que Pareto écrit à cette période dans les périodiques libre-échangistes français. L'amicale *Gazette de Lausanne* avec laquelle il collaborait depuis décembre 1893 ne reçoit en revanche aucun article de sa plume<sup>96</sup>.

En fait, ces travaux concernent l'imposition fiscale progressive et ses conséquences négatives sur la société bourgeoise<sup>97</sup>. Pareto y définit avant tout son attitude vis-à-vis de l'impôt progressif<sup>98</sup>, à l'égard duquel il restait neutre jusqu'à ce moment-là, adoptant une approche qui faisait dépendre l'équité fiscale non pas de la progressivité ou de la proportionnalité de l'impôt mais bien de la moralité du peuple auquel l'impôt était appliqué<sup>99</sup>. Après la décision parlementaire vaudoise qu'on vient de rappeler, l'impôt lui semble au contraire de plus en plus accablant. Son utilisation est décidée par les représentants des classes sociales qui ne le payent pas et qui s'en partagent les fruits de plus en plus considérables. De surcroît, pour Pareto l'impôt a deux effets économiques graves qui se manifestent à brève et moyenne période. En premier lieu, la complé-

<sup>93</sup> Gazette de Lausanne, 28 novembre 1899.

<sup>94</sup> C'est finalement le système progressif qui sera adopté. ibidem, 30 novembre 1899.

<sup>95</sup> Lettres à Pantaleoni du 21 et 30 novembre et du 4 décembre 1899, O.C., 28.2, pp. 280–284.

<sup>96</sup> Même s'il admirait la liberté politique suisse et vaudoise, comme déjà remarqué plus haut, Pareto estimait que les étrangers devaient garder une attitude prudente dans l'expression publique de leur avis sur les questions politiques suisses, lettre à Pantaleoni du 29 mai 1897, O.C., 28.2, p. 81.

<sup>97</sup> Pareto prévoit aussi qu'une fois les socialistes vaudois devenus puissants, les radicaux feront avec eux un pacte dont l'article premier sera de donner sa chaire universitaire à un socialiste. Toutefois, il s'agira d'un événement qu'il préviendra en donnant sa démission: il a laissé l'Italie pour ne pas être instrumentalisé et il ne voudra pas se démentir en servant les socialistes à Lausanne, lettre à Pantaleoni du 21 novembre 1899, O.C., 28.2, pp. 280–282.

<sup>98</sup> A ce propos, il s'était borné à souligner l'existence d'un nombre infini de formules mathématiques en mesure de garantir le respect, par un impôt progressif, des propriétés formelles, telles que, par exemple, un taux d'imposition fonction continue et croissante du revenu imposable, la non-absorption du revenu entier et l'aptitude à produire une recette au moins égale à celle d'un impôt proportionnel donné, lettre à Tullio Martello du 15 décembre 1895, O.C., 19.1, pp. 273–279.

<sup>99 «</sup>Cronaca», Giornale degli Economisti, octobre 1895, O.C., 17, p. 916.

mentarité entre le travail et le capital entraîne, dans le cas d'un impôt progressif, la destruction du capital et, au même temps, la conséquence principale pour les travailleurs est qu'ils doivent émigrer ou mourir de faim<sup>100</sup>. En deuxième lieu, cette progressivité alimente un essor disproportionné des fonctions étatiques et ouvre donc la porte à un nouveau régime social<sup>101</sup>. Si la bourgeoisie cherche encore à plier celui-ci à ses intérêts, elle n'hésite pas, simultanément, à se solidariser avec ceux qui se serviront de ce nouveau régime pour la spolier.

Ainsi, Pareto estime que la société bourgeoise de l'époque va disparaître et laisser la place à une nouvelle société socialiste, dont on ignore si elle sera pire ou meilleure<sup>102</sup>. A moins, disait-il, qu'un «gros dogue» puisse l'emporter en mangeant, à lui seul beaucoup de ressources, moins toutefois que celles gaspillées aujourd'hui par le socialisme d'Etat<sup>103</sup>.

Et ce changement social probable, semblable à celui qui provoqua la disparition du monde romain, aura lieu à cause de la faiblesse coupable des conservateurs plus qu'à cause de la force des révolutionnaires. Dans ce suicide de la bourgeoisie, Pareto juge les agissements radicaux-socialistes comme les plus dommageables. En instaurant l'impôt progressif ou le salaire minimum, autant de mesures faussant les institutions économiques libérales, les radicaux-socialistes croient désamorcer le socialisme populaire en adoptant un consensus. Ils n'aboutissent, au contraire, qu'à affaiblir les résistances bourgeoises 104. A l'évidence, Pareto ne pense pas seulement à la France mais plutôt à ce qu'il vient de voir à Lausanne.

Pareto a débuté son expérience helvético-vaudo-lausannoise tourmentée sous le signe d'une mythique réalisation d'un libéralisme qu'il s'était imaginé défendre à l'Université comme en militant lors du référendum de 1897. Pourtant les conclusions qu'il nous semble en tirer par la suite sont beaucoup plus contrastées. En Italie, les riches continuent à exploiter les pauvres par des impôts indirects écrasants et leur dénient la justice. Au contraire, en Suisse, les pauvres ont commencé à exploiter les riches par des impôts progressifs très lourds tout en bénéficiant d'une attitude de plus en plus favorable de la justice dans leurs différends avec les riches. Ainsi, la justice empêchant les spoliations et exercée au-delà des intérêts de classes semble un rêve tout à fait inatteignable 105 dans une

<sup>100 «</sup>L'impôt progressif», *Le Monde économique*, 30 décembre 1899, *O.C.*, pp. 136–138. 101 «La marée socialiste», *ibidem*, 16 décembre 1899, *O.C.*, 6, pp. 162–165.

<sup>102</sup> ibidem.

<sup>103 «</sup>Correspondance, Les progrès du socialisme d'Etat», Journal des Economistes, décembre, 1899, O.C., 4, pp. 320-321.

<sup>104 «</sup>Le péril socialiste», Journal des Economistes, mai 1900, O.C., 4, pp. 322-323 et 325-326.

société humaine où les institutions, qu'elles proviennent de la monarchie italienne ou de la démocratie suisse, produisent des situations également insoutenables, ne pouvant être soulagées que par les qualités personnelles tout à fait aléatoires des hommes politiques. Des qualités qui sont encore meilleures à Lausanne qu'en Italie<sup>106</sup>, mis à part l'absence apparemment irréversible des libéraux découragés, affaiblis et, peut-être, fascinés par les doctrines éthiques<sup>107</sup>.

<sup>105 «</sup>Giustizia», Vita internazionale, 20 août 1900, pp. 489-490, O.C., 334.

<sup>106</sup> Lettre à Pantaleoni du 21 novembre 1899, cit.

<sup>107 «</sup>Le péril socialiste», cit., p. 339.